

2 - Fiche de recommandations à respecter une fois la reprise des entraînements validée

Communiqué de la FFN aux clubs - Réouverture des piscines

Dispositions administratives

- Désignation d'un référent COVID qui saura faire le lien avec l'exploitant de l'installation et valider la bonne application des recommandations fédérales
- La visite médicale n'est pas obligatoire dans le cadre d'une reprise d'activité sportive pour les personnes ne présentant aucune suspicion de COVID. Un suivi médical régulier des pratiquants est en vigueur ([lien questionnaire](#))
- Mise en place avec l'exploitant de la piscine d'un circuit de fonctionnement et d'une organisation facilitant la distanciation et la désinfection régulière des zones communes

Dispositions en marge de la pratique

- Seuls les pratiquants et leurs encadrants pourront accéder à la halle bassins
- Respect des gestes barrières avant l'accès à la halle bassins ; les encadrants devront se protéger d'un masque
- Les pratiquants prendront une douche savonnée avant et après la pratique
- Les pratiquants auront pris leurs dispositions avant l'entraînement pour réduire leur temps dans les vestiaires au strict minimum
- Pour faciliter la distanciation, les plages et les tribunes pourront également être utilisées pour se changer
- Le stationnement dans les vestiaires et sur les plages s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale (4 m²)
- Les pratiquants arrivent à l'heure et quittent la piscine dès la fin de la séance

Dispositions pendant la pratique

- Chaque pratiquant vient avec sa bouteille d'eau
- Aucun équipement ne peut être mutualisé
- **Concernant la natation en ligne, jusqu'à 6 nageurs peuvent évoluer simultanément de manière dynamique dans une ligne d'eau de 25 ou de 50 mètres**
- Les départs des séries s'effectuent en décalé
- Lors des phases dites « statiques » (récupération, prises des informations de l'encadrant), un espace personnel de 4 m² doit être respecté dans les bassins et sur les plages. Les encadrants veilleront à ce qu'aucun regroupement ne se fasse aux murs.